

République Française

COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 30 août 2022

Séance du 05/09/2022

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-deux et le cinq septembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :

par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

)

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie

MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants:

Représentés: Dominique PIGANEAU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel HERNANDEZ

Délibération n°D_2022_032 Vente de bois / prix du stère

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillement, la commune a procédé à la vente du bois issu de ces obligations. Les administrés, après inscription auprès de la mairie, ont pu récupérer par leur propore moyen leur lot de bois sur les parcelles B340 et B695.

D'autres stères de bois sont à nouveau proposés à la vente. Ces stères seront à récupérer au local technique, rue du Jas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le tarif du stère de bois en 1 mètre à 40 € (quarante euros)
- PRECISE que le bois devra être récupéré au local technique, Rue du Jas

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <u>www.telerecours.fr</u>)

dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF

DIGNE LES BAINS (A H P)

Publication / Affichage le...

0 8 SEP. 2022

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/09/2022
004-210401097-20220905-D_2022_032-DE